

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1229**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Revente, à la Commune, d'une propriété située 1, A rue Favier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1229**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Revente, à la Commune, d'une propriété située 1, A rue Favier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par courrier en date du 9 juillet 2009, la commune de Vaulx en Velin a demandé à la Communauté urbaine de préempter la propriété située 1, A rue Favier à Vaulx en Velin appartenant à monsieur Mohamed Hamouda et Madame Farida Ben Kheder au prix de 212 000 €, montant conforme à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et à l'estimation de France domaine, et s'est engagée à préfinancer cette acquisition.

Par arrêté en date du 20 juillet 2009, la Communauté urbaine a exercé son droit de préemption sur ce bien, en vue de la mise en œuvre d'un projet urbain, conformément à l'un des objectifs de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

La Commune s'est engagée par promesse d'achat en date du 6 août 2009 à racheter à la Communauté urbaine, la propriété susvisée au prix de 212 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette transaction ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le rachat par la commune de Vaulx en Velin de la propriété située 1, A rue Favier à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 212 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - opération 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.